

Taux global de taxation réel

Exercice terminé le 31 décembre 2020

Nom légal de l'organisme | Code géographique |

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant sur le taux global de taxation réel	1
Taux global de taxation réel	2
Taux global de taxation réel - Compétences d'agglomération	3

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LE TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL

TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

REVENUS ADMISSIBLES

Revenus de taxes	1		
Total des crédits et dégrèvements relatifs uniquement aux taxes foncières, pris en compte dans les revenus de taxes		2	
Ajouter			
Revenus de taxes de l'exercice 2020 provisionnés pour contestations d'évaluation foncière			3
Crédits en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales			4
Déduire			
Taxes d'affaires			5
Taxes foncières imposées en vertu du 1 ^{er} alinéa de l'article 208 LFM			6
Différence que l'on obtient en soustrayant du total des taxes sur les immeubles non résidentiels et industriels, le montant des revenus en application du taux de base			7
Taxes aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1			8
Autres taxes non reconnues aux fins du calcul du taux global de taxation réel			9
Revenus admissibles aux fins du calcul du taux global de taxation réel			10

ÉVALUATION DES IMMEUBLES IMPOSABLES

Évaluation des immeubles imposables au 1 ^{er} janvier 2020 en tenant compte de toutes modifications et mises à jour qui ont un effet à cette date			11
Évaluation des immeubles imposables au 31 décembre 2020 en tenant compte de toutes modifications et mises à jour qui ont un effet à cette date			12
Évaluation des immeubles imposables aux fins du calcul du taux global de taxation réel (Somme des lignes 11 et 12, le tout divisé par 2)			13

TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL DE 2020 (Ligne 10 ÷ ligne 13 x 100)	14		_____ / 100 \$
--	----	--	----------------

TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

REVENUS ADMISSIBLES

Revenus de taxes	1	
Total des crédits et dégrèvements relatifs uniquement aux taxes foncières, pris en compte dans les revenus de taxes	2	
Ajouter		
Revenus de taxes de l'exercice 2020 provisionnés pour contestations d'évaluation foncière	3	
Crédits en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales	4	
Déduire		
Taxes d'affaires	5	
Taxes foncières imposées en vertu du 1 ^{er} alinéa de l'article 208 LFM	6	
Différence que l'on obtient en soustrayant du total des taxes sur les immeubles non résidentiels et industriels, le montant des revenus en application du taux de base	7	
Taxes aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1	8	
Autres taxes non reconnues aux fins du calcul du taux global de taxation réel	9	
Revenus admissibles aux fins du calcul du taux global de taxation réel	10	

ÉVALUATION DES IMMEUBLES IMPOSABLES

Évaluation des immeubles imposables au 1 ^{er} janvier 2020 en tenant compte de toutes modifications et mises à jour qui ont un effet à cette date	11	
Évaluation des immeubles imposables au 31 décembre 2020 en tenant compte de toutes modifications et mises à jour qui ont un effet à cette date	12	
Évaluation des immeubles imposables aux fins du calcul du taux global de taxation réel (Somme des lignes 11 et 12, le tout divisé par 2)	13	

TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL DE 2020 (Ligne 10 ÷ ligne 13 x 100)	14		/ 100 \$
--	----	--	----------
